



Politique en matière de garanties financières

Politique en matière de garanties financières

Préambule

Conformément à la réglementation applicable et plus précisément les « Orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM (les guidelines ESMA/2012/832) publiées par l'ESMA¹ , HSBC Global Asset Management (France) a établi et mis en œuvre une politique en matière de garanties financières relatives aux techniques de gestion efficace de portefeuille et aux transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré.

Cette politique est susceptible d'être modifiée sans préavis à tout moment. Elle est disponible sur le site internet de HSBC Global Asset Management (France) à l'adresse suivante : www.assetmanagement.hsbc.com

Type de garanties financières autorisées

Dans le cadre des pensions livrées et du prêt de titres :

Tous les actifs reçus par l'OPC et considérés comme acceptables selon des critères établis par le département des Risques constituent des garanties financières.

Dans le cadre des instruments financiers dérivés de gré à gré :

Les garanties financières sont reçues en espèces.

Le niveau de garanties financières requis

Dans le cadre des pensions livrées et du prêt de titres :

Conformément aux pratiques de marché et aux contrats de place encadrant les opérations de pensions livrées ou de prêt de titres : 100% minimum du montant des opérations.

Les garanties financières reçues en transfert de propriété autres qu'en espèces ne sont pas vendues, réinvesties ou mises en gage. Elles sont détenues par le dépositaire de l'OPC.

La limite d'exposition par émetteur est de 20 % de l'actif total de l'OPC.

Dans le cadre des instruments financiers dérivés de gré à gré :

En règle générale, le montant minimum de transfert applicable est déterminé en fonction de l'actif total de l'OPC et de la classification de la stratégie. Il ne peut être ni inférieur à 250 000 euros (ou sa contre-valeur en devise de l'OPC) ni supérieure à 750 000 euros (ou sa contre-valeur en devise de l'OPC).

Toutefois le montant minimum de transfert peut être ajusté à certains fonds qui n'ont pas la possibilité de recevoir ou d'émettre des garanties financières.

La politique en matière de décote

HSBC Global Asset Management (France) dispose d'une politique de décote des garanties applicable à chaque OPC adaptée à chaque catégorie d'actifs. Cette politique de décote tient compte :

- 1/ du type d'émetteur de l'actif reçu en garantie,
- 2/ de la maturité de l'actif reçu,
- 3/ de la qualité de crédit de l'actif reçu en garantie.

HSBC Global Asset Management (France) applique une décote sous forme de coefficient de pondération afin de couvrir le risque de baisse de la valeur de la garantie entre la date de l'appel de garantie et la date de liquidation ou de mise en exécution.

¹ *European Securities and Markets Authority*

Le coefficient de pondération est basé sur la qualité de la garantie et non sur le risque de crédit du fournisseur de la garantie.

	Durée de vie résiduelle			
	< 1 an	< 5 ans	< 10ans	< 30ans
Titres d'Etat				
Banques de développement Multilatéral	1%	3%	4%	7% à 10%
Titres obligataires d'entreprises	1% à 2%	3% à 6%	5% à 10%	NA

La politique de réinvestissement pour les garanties financières reçues en espèces

Les garanties financières reçues en espèces sont uniquement:

- placées en dépôts auprès d'entités sélectionnées conformément à la politique de Meilleure Exécution possible;
- investies dans des obligations d'Etats de haute qualité;
- investies en prises en pensions dénouables à tout moment au pair;
- investies dans des OPC monétaires à court terme.

Mise à jour et surveillance de la politique

HSBC Global Asset Management (France) procède au moins à un examen annuel de ses différentes politiques. Cet examen est également réalisé chaque fois qu'intervient un changement significatif ou un changement qui a une incidence pour ses clients ou l'OPC qu'elle gère. Cette politique est donc susceptible d'être modifiée sans préavis à tout moment. La version actualisée est disponible sur le site internet de HSBC Global Asset Management (France) à l'adresse suivante : www.assetmanagement.hsbc.com